

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## La Comilog au chevet des PME

**UNE** convention a été signée entre les établissements de microfinance (FINAM, SFE et EDG) afin de permettre un accès aux crédits pour les entrepreneurs de la province du Haut-Ogooué à un taux d'intérêt garanti de 5 à 6 %.

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

L'ADMINISTRATEUR directeur général de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), Leod-Paul Batolo, a procédé, lundi dernier, à la signature d'une convention de partenariat avec trois établissements de microfinance (EMF) pour la mise en place d'un fonds d'amorçage permettant de faciliter l'accès au financement, à moindre coût, des entrepreneurs individuels, des très petites entreprises et des

PME dans la zone d'influence de l'entreprise. La cérémonie a été rehaussée par la présence du ministre du Commerce et des PME, Yves-Fernand Manfoumbi, et des autorités administratives de la province. La signature de cette convention, à l'initiative des plus hautes autorités, s'inscrit dans le cadre de la déclinaison de la politique RSE de Comilog dont l'État est partie prenante active. En effet, grâce aux fonds RSE conjoints État gabonais-Comilog, les établissements de microfinance, à savoir FINAM, la SFE et EDG, permettront d'offrir un accès aux crédits pour les entrepreneurs de la province avec un taux d'intérêt garanti de 5 à 6 %. Pour les responsables de la Comilog, filiale du groupe Eramet, la signature de cette convention confirme, une fois de plus, l'engagement sociétal de l'entreprise, mais encore son soutien à la diversification de l'économie et à l'entrepreneuriat des jeunes.



La signature de la convention de partenariat avec trois établissements de microfinance et Comilog

## La balance commerciale du Gabon excédentaire au 1er trimestre

**ENTRE** janvier et mars, les échanges commerciaux entre le Gabon et le reste du monde ont doublé passant de 896,4 à 1636,6 milliards de FCFA, grâce à la hausse des exportations (+113,7 %), malgré une augmentation moins importante des importations (+20,4 %).

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

Le commerce extérieur du Gabon s'est considérablement amélioré à fin mars 2022. En effet, selon les chiffres de la Direction générale de l'économie et de la politique fiscale (DGEPF), les échanges ont doublé passant de 896,4 à 1636,6 milliards de FCFA. En forte progression par rapport à fin 2021, la balance commerciale est restée structurellement excédentaire. Cette amélioration du solde commercial s'explique par la hausse des exportations (+113,7 %), malgré une augmentation moins importante des importations (+20,4 %). La hausse des exportations est liée à l'augmentation



des ventes du pétrole brut (+145,0 %) et des produits hors pétrole (+55,1 %). Elles se sont établies à 1267,5 milliards de francs. Concernant, les importations totales du Gabon, elles ont progressé de 20,4 % à 360,1 milliards FCFA, suite à l'accroissement de la commande des biens d'équipements (+36,2 %), des biens intermédiaires (+19,4 %) et des biens de consommation finale (+19,2 %).

MINISTÈRE DU BUDGET ET DES  
COMPTES PUBLICS  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA  
COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU  
TRÉSOR




### Communiqué de la DGCPT

Depuis ce jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, circule dans les réseaux sociaux, un document intitulé « Ordre de mission spéciale » faussement signé par Monsieur le Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), Franck Yann KOUBDJE, et daté du 01 septembre 2022.

Ce document mandaterait quatre (4) prétendus agents de la DGCPT pour une mission d'un (1) mois portant notamment sur « le contrôle et le recouvrement », dans les localités d'Owendo, Libreville, Akanda et Ntoum. Il mentionne également des menaces de saisine du Procureur de la République en cas de refus.

La Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor tient à informer le public qu'elle ne se reconnaît pas dans ce communiqué, qui est un grossier faux.

Elle invite par ailleurs les contribuables à la plus grande vigilance, en exigeant notamment les copies des cartes professionnelles de toute personne se présentant en son nom, ou à se rapprocher des Receveurs des Impôts territorialement compétents.

Enfin, la DGCPT a d'ores et déjà saisi l'Agence judiciaire de l'Etat, afin que toutes les conséquences de droit soient tirées de ces actes.

Fait à Libreville, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

**La Direction Générale de la Comptabilité  
Publique et du Trésor**

Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor  
Boulevard M. ARCTOÏE - B. P. 57 Libreville